

HEINIGER PROGROOM FOAM CLEANSER

Heiniger AG

Chemwatch Code d'alerte du risque: 2

Chemwatch: 5612-76
Version Num: 4.1
Fiche de Données de Sécurité (Conforme à l'Annexe II de REACH (1907/2006) - Règlement 2020/878)

Date d'émission: 21/07/2023
Date d'impression: 27/08/2024
S.REACH.CHE.FR.E

SECTION 1 Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

| | |
|--------------------------------|---|
| Nom du produit | HEINIGER PROGROOM FOAM CLEANSER |
| Nom Chimique | N'est pas applicable |
| Synonymes | Pas Disponible |
| Formule chimique | N'est pas applicable |
| Autres moyens d'identification | UFI:4RVE-HPHX-J009-U975, TUVE-1P7A-U00S-HMT7, 9XVE-HPWR-5008-5YD9 |

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

| | |
|--------------------------------------|--|
| Utilisations identifiées pertinentes | Utilisé selon les instructions du fabricant. Le SDS est conçu pour une utilisation sur le lieu de travail. Pour des produits d'utilisation courante, référez-vous aux étiquettes à destination du consommateur. |
| Utilisations déconseillées | Aucune utilisation spécifique déconseillée n'est identifiée. |

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

| | |
|--------------------------------|---|
| Nom commercial de l'entreprise | Heiniger AG |
| Adresse | Industrieweg 8 3360 Herzogenbuchsee Switzerland |
| Téléphone | Pas Disponible |
| Fax | Pas Disponible |
| Site Internet | Pas Disponible |
| Courriel | Pas Disponible |

1.4. Numéro d'appel d'urgence

| | |
|---------------------------------------|----------------|
| Association / Organisation | Pas Disponible |
| Numéro de téléphone d'appel d'urgence | Pas Disponible |
| Autres numéros de téléphone d'urgence | Pas Disponible |

SECTION 2 Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

| | |
|--|--|
| Classification selon le règlement (CE) n ° 1272/2008 [CLP] et modifications ^[1] | H317 - Sensibilisation cutanée, catégories de danger 1, H319 - Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie de danger 2 |
| Légende: | 1. Classé par Chemwatch; 2. Classification tirée du règlement (UE) no 1272/2008 - Annexe VI |

2.2. Éléments d'étiquetage

| | |
|--------------------------|---|
| Pictogramme(s) de danger |  |
| Mention d'avertissement | Attention |

Déclaration(s) sur les risques

| | |
|------|--|
| H317 | Peut provoquer une allergie cutanée. |
| H319 | Provoque une sévère irritation des yeux. |

Déclaration(s) supplémentaires

N'est pas applicable

Déclarations de Sécurité: Prévention

| | |
|------|---|
| P280 | Porter des gants de protection, des vêtements de protection, un équipement de protection des yeux et du visage. |
| P261 | Éviter de respirer les brouillards/ vapeurs/aérosols. |

HEINIGER PROGROOM FOAM CLEANSER

P264 Se laver tout le corps extérieur exposé soigneusement après manipulation.

Déclarations de Sécurité: Réponse

P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P333+P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.

Déclarations de Sécurité: Stockage

N'est pas applicable

Déclarations de Sécurité: Élimination

P501 Éliminer le contenu/réceptacle dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux autorisé conformément à toute réglementation locale.

Le matériel contient DECYL GLUCOSIDE.

2.3. Autres dangers

Les effets cumulatifs peuvent résulter des suites d'expositions*.

Peut provoquer des gênes pour les yeux*.

REACH - Art.57-59: Le mélange ne contient pas de substances extrêmement préoccupantes (SVHC) à la date d'impression du SDS.

SECTION 3 Composition/informations sur les composants

3.1.Substances

Voir Composition sur les ingrédients Section 3.2

3.2.Mélanges

| 1. N° CAS 2.N° EC 3.N° d'index 4.N° REACH | % [poids] | Nom | Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP] et modifications | SCL / Facteur-M | Caractéristiques nanométrique particules |
|--|-----------|--|--|---|--|
| 1. 68515-73-1 2.500-220-1 3.Pas Disponible 4.Pas Disponible | <5 | <u>DECYL GLUCOSIDE</u> | Sensibilisation cutanée, catégories de danger 1, Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie de danger 1; H317, H318 [1] | Pas Disponible Facteur M aigu: Pas Disponible Facteur M chronique: Pas Disponible | Pas Disponible |
| Pas Disponible | balance | Ingrédients identifiés comme sans danger | N'est pas applicable | N'est pas applicable | Pas Disponible |
| Légende: 1. Classé par Chemwatch; 2. Classification tirée du règlement (UE) no 1272/2008 - Annexe VI; 3. Classement établi à partir de C & L; * EU IOELVs disponible; [e] Substance identifiée comme ayant des propriétés de perturbation endocrinienne | | | | | |

SECTION 4 Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

| | |
|------------------------------|---|
| Contact avec les yeux | Si ce produit entre en contact avec les yeux : <ul style="list-style-type: none"> ▶ Maintenir immédiatement les yeux ouverts et laver de manière continue pendant au moins 15 minutes avec de l'eau claire. ▶ S'assurer de la complète irrigation des yeux en conservant les paupières ouvertes et loin des yeux et en bougeant les paupières en soulevant occasionnellement les paupières hautes et basses. ▶ Transporter sans délai à l'hôpital ou chez un docteur. ▶ Des lentilles de contact ne doivent être retirées que par une personne formée. |
| Contact avec la peau | Une utilisation discontinue si une irritation apparaît |
| Inhalation | <ul style="list-style-type: none"> ▶ En cas d'inhalation de fumées ou d'ingestion de produits de combustion : Déplacez-vous vers un endroit aéré. ▶ En général, d'autres mesures ne sont pas nécessaires. |
| Ingestion | <ul style="list-style-type: none"> ▶ Donnez un verre d'eau immédiatement. ▶ Les premiers soins ne sont généralement pas nécessaires. En cas de doute, contactez un centre anti-poisons ou un médecin. |

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Voir la section 11

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter symptomatiquement.

SECTION 5 Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Le produit contient une proportion substantielle d'eau et donc il n'y a pas de restriction sur le type de média d'extinction à utiliser. Le choix du média d'extinction doit prendre en compte les zones environnantes.

Bien que le produit soit non-combustible, l'évaporation de l'eau depuis le mélange, provoqué par la chaleur d'un incendie proche, peut engendrer le flottement de couches de substances combustibles.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Incompatibilité au feu Non connu.

HEINIGER PROGROOM FOAM CLEANSER

5.3. Conseils aux pompiers

| | |
|------------------------------------|---|
| Lutte Incendie | <ul style="list-style-type: none"> ▶ Appelez les pompiers et indiquez-leur le lieu et la nature du risque. ▶ Mettez un appareil respiratoire et des gants de protection conçus pour lutter contre le feu. ▶ Empêcher, par tous les moyens disponibles, que les déversements ne pénètrent dans les égouts ou les cours d'eau. |
| Risque D'Incendie/Explosion | <ul style="list-style-type: none"> ▶ Le matériel n'est pas combustible d'emblée dans des conditions normales. ▶ Cependant, il se décomposera en cas d'incendie et les composés organiques pourraient brûler. ▶ Il ne s'agit pas d'un risque de feu majeur. <p>La décomposition peut produire des fumées toxiques de:</p> <p>dioxyde de carbone (CO2) acide iodhydrique oxydes d'azote (NOx) d'autres produits de pyrolyse typiques de la combustion des matières organiques. Peut émettre des fumées toxiques. Peut émettre des fumées corrosives.</p> |

SECTION 6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Voir l'article 8

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Voir section 12

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

| | |
|-------------------------------|---|
| Eclaboussures Mineures | <ul style="list-style-type: none"> ▶ Nettoyez tout de suite tous les écoulements. ▶ Evitez de respirer les vapeurs et le contact avec la peau et les yeux. ▶ Contrôlez le contact de votre corps en portant un équipement de protection. |
| Eclaboussures Majeures | <p>Risque modéré.</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Vider la zone de son personnel non-protégé et se déplacer contre le vent. ▶ Appelez les pompiers et donnez-leur le lieu et la nature du risque. |

6.4. Référence à d'autres sections

Le conseil sur l'équipement de protection individuel est contenu dans la rubrique 8 de la FDS.

SECTION 7 Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

| | |
|--|--|
| Manipulation Sure | <ul style="list-style-type: none"> ▶ Limiter tous les contacts personnels non nécessaires. ▶ Porter un vêtement de protection quand un risque d'exposition survient. ▶ Utiliser une zone bien ventilée. |
| Protection anti- Feu et explosion | Voir Section 5 |
| Autres Données | <ul style="list-style-type: none"> ▶ Stockez-le dans son récipient d'origine. ▶ Maintenez les récipients bien scellés. ▶ Stockez-le dans un endroit frais, sec et bien aéré. |

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

| | |
|--|--|
| Container adapté | <ul style="list-style-type: none"> ▶ Emballage en polypropylène ou polyéthylène. réservoir en plastique. ▶ Emballage conforme aux règles du fabricant. |
| Incompatibilité de Stockage | Inconnu. |
| Catégories de danger conformément au règlement (CE) no 2012/18/EU (Seveso III) | Pas Disponible |
| Quantité seuil (tonnes) de substances dangereuses visées à l'article 3, paragraphe 10, pour l'application | Pas Disponible |

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Voir section 1.2

SECTION 8 Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

| Composant | DNELs L'exposition des travailleurs de modèle | PNECs compartiment |
|----------------|--|-----------------------|
| Pas Disponible | Pas Disponible | Pas Disponible |

* Les valeurs pour la population générale

Valeurs limites d'exposition professionnelle (VLEP)

DONNEES SUR LES INGREDIENTS

| Source | Composant | Nom du produit | VME | STEL | pic | Notes |
|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|
| Pas Disponible |

HEINIGER PROGROOM FOAM CLEANSER

N'est pas applicable

Limites d'urgence

| Composant | TEEL-1 | TEEL-2 | TEEL-3 |
|---------------------------------|----------------|----------------|----------------|
| HEINIGER PROGROOM FOAM CLEANSER | Pas Disponible | Pas Disponible | Pas Disponible |

| Composant | IDLH originale | IDLH révisé |
|-----------------|----------------|----------------|
| DECYL GLUCOSIDE | Pas Disponible | Pas Disponible |

Banding d'exposition professionnelle

| Composant | Note de la bande d'exposition professionnelle | Limite de bande d'exposition professionnelle |
|-----------------|---|--|
| DECYL GLUCOSIDE | D | > 0.01 to ≤ 0.1 mg/m ³ |

Notes: La classification par la bande d'exposition professionnelle est un processus d'attribution aux produits chimiques des catégories spécifiques ou bandes en fonction de la puissance du produit et des conséquence négatives sur la santé associées à l'exposition. Le résultat de ce processus est une bande d'exposition professionnelle (BEP) correspondant à une gamme de concentrations d'exposition qui sont attendues pour protéger la santé des travailleurs.

8.2. Contrôles de l'exposition

| | |
|---|--|
| 8.2.1. Contrôles techniques appropriés | non requis ces manipulations de faibles quantités. SINON : Un échappement général est adéquat dans des conditions de fonctionnement normales. Si un risque de surexposition existe, porter un respirateur approuvé SAA. Un ajustement correct est essentiel pour obtenir une protection adéquate. |
| 8.2.2. Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle |  |
| Protection des yeux/du visage. | Pas d'équipement particulier pour une exposition mineure i.e. durant la manipulation de petites quantités. SINON: ▶ Lunettes de sécurité avec des protections latérales. ▶ Les lentilles de contact posent un risque particulier, les souples peuvent absorber les irritants et tous les lentilles les concentrent. |
| Protection de la peau | Voir protection Main ci-dessous |
| Protection des mains / pieds | |
| Protection corporelle | Voir Autre protection ci-dessous |
| Autres protections | Aucun équipement spécial est nécessaire lors de la manipulation de petites quantités. SINON: ▶ Protections. ▶ Crème écran. |

Produit(s) recommandé(s)

INDEX DE SELECTION DES GANTS

La sélection des gants est basée sur une présentation modifiée du: "Forsberg Clothing Performance Index".
L(Les)/effet(s) de la (des) substance(s) suivante(s) sont prises en compte dans la sélection générée par ordinateur.
HEINIGER PROGROOM FOAM CLEANSER

| Matériel | CPI |
|----------------|-----|
| BUTYL | A |
| NEOPRENE | A |
| VITON | A |
| NATURAL RUBBER | C |
| PVA | C |

* CPI - Index de Performance Chemwatch
A: Meilleure Sélection
B: Satisfaisant ; peut se dégrader après 4 heures d'immersion continue.
C: Choix Pauvre ou Dangereux pour d'autre qu'une immersion à court terme.
REMARQUE: Comme une série de facteurs influenceront la performance actuelle des gants, une sélection finale doit être basée sur l'observation détaillée -
* Quand les gants doivent être utilisés sur une base à court terme, peu fréquente ou temporaire, les facteurs tels que le 'touché' ou la commodité (e.g. disponibilité), peuvent orienter le choix des gants qui peuvent être sinon inadaptés suite à une utilisation à long terme ou fréquente. Un médecin qualifié devrait être consulté.

Sélection de Gants Ansell

| Gant — Dans l'ordre de recommandation |
|---------------------------------------|
| AlphaTec® 15-554 |
| AlphaTec® Solvex® 37-185 |
| AlphaTec® 38-612 |
| AlphaTec® 53-001 |
| AlphaTec® 58-005 |
| AlphaTec® 58-008 |
| AlphaTec® 58-530B |
| AlphaTec® 58-530W |

Protection respiratoire

Filtere de type A-P de capacité suffisante (AS / NZS 1716 et 1715, EN 143:2000 et 149:2001, ANSI Z88 ou équivalent national)

le choix du type et de la classe du respirateur dépendra du niveau du contaminant de la zone respirable et de la nature chimique du contaminant. Les facteurs de protection (définie comme étant le ratio entre le contaminant à l'extérieur et à l'intérieur du masque) peut également être important.

| Niveau de la zone respirable ppm (volume) | Facteur de protection maximum | Demi-masque respiratoire | Respirateur intégral |
|---|-------------------------------|--------------------------|----------------------|
| 1000 | 10 | A-AUS P2 | - |
| 1000 | 50 | - | A-AUS P2 |
| 5000 | 50 | Conduit d'air * | - |
| 5000 | 100 | - | A-2 P2 |
| 10000 | 100 | - | A-3 P2 |
| | 100+ | | Conduit d'air** |

* - Débit continu ** - Débit continu ou demande à pression positive

Les masques à cartouches ne doivent jamais être utilisés pour entrer en urgence dans une zone ou entrer dans des zones à concentration inconnue de vapeur ou de teneur en oxygène. Le porteur doit être averti de quitter immédiatement la zone contaminée en cas de détection d'une odeur à travers le respirateur. L'odeur peut indiquer que le masque ne fonctionne pas convenablement, que la concentration en vapeur est trop élevée ou que le masque n'est pas convenablement ajusté. En raison de ces contraintes, seule une utilisation restreinte des masques à cartouches est considérée comme appropriée.

HEINIGER PROGROOM FOAM CLEANSER

AlphaTec® 58-735

AlphaTec® 79-700

Les gants suggérés pour l'utilisation devraient être confirmés avec le fournisseur de gants.

8.2.3. Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Voir section 12

SECTION 9 Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

| Aspect | Pas Disponible | | |
|--|----------------|--|----------------------|
| État Physique | liquide | Densité relative (l'eau = 1) | Pas Disponible |
| Odeur | Pas Disponible | Coefficient de partition n-octanol / eau | Pas Disponible |
| Seuil pour les odeurs | Pas Disponible | Température d'auto-allumage (°C) | Pas Disponible |
| pH (comme fourni) | 6.5-7.5 | Température de décomposition | Pas Disponible |
| Point de fusion / point de congélation (° C) | Pas Disponible | Viscosité (cSt) | Pas Disponible |
| Point d'ébullition initial et plage d'ébullition (° C) | Pas Disponible | Poids Moléculaire (g/mol) | N'est pas applicable |
| Point d'éclair (°C) | Pas Disponible | goût | Pas Disponible |
| Taux d'évaporation | Pas Disponible | Propriétés explosives | Pas Disponible |
| Inflammabilité | Pas Disponible | Propriétés oxydantes | Pas Disponible |
| Limite supérieure d'explosivité | Pas Disponible | La tension de surface (dyn/cm or mN/m) | Pas Disponible |
| Limite inférieure d'explosivité (LIE) | Pas Disponible | Composé volatile (%vol) | Pas Disponible |
| Pression de vapeur (kPa) | Pas Disponible | Groupe du Gaz | Pas Disponible |
| Hydrosolubilité | non disponible | pH en solution (1%) | Pas Disponible |
| Densité de vapeur (Air = 1) | Pas Disponible | Composés organiques volatils g/L | Pas Disponible |
| Chaleur de Combustion (kJ/g) | Pas Disponible | Distance d'Allumage (cm) | Pas Disponible |
| Hauteur de la Flamme (cm) | Pas Disponible | Durée de la Flamme (s) | Pas Disponible |
| Temps d'Ignition Équivalent en Espace Clos (s/m3) | Pas Disponible | Densité de Déflagration d'Ignition en Espace Clos (g/m3) | Pas Disponible |
| nanométrique Solubilité | Pas Disponible | Caractéristiques nanométrique particules | Pas Disponible |
| La taille des particules | Pas Disponible | | |

9.2. Autres informations

Pas Disponible

SECTION 10 Stabilité et réactivité

| | |
|--|--|
| 10.1. Réactivité | Voir section 7.2 |
| 10.2. Stabilité chimique | <ul style="list-style-type: none"> ▶ Présence de matériaux incompatibles. ▶ Le produit est considéré stable. ▶ Une polymérisation dangereuse n'aura pas lieu. |
| 10.3. Possibilité de réactions dangereuses | Voir section 7.2 |
| 10.4. Conditions à éviter | Voir section 7.2 |
| 10.5. Matières incompatibles | Voir section 7.2 |
| 10.6. Produits de décomposition dangereux | Voir section 5.3 |

SECTION 11 Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

| | |
|----------------------|--|
| Inhalé | Le produit n'est pas censé produire des effets négatifs sur la santé ni des irritations du système respiratoire (tels que classifiées par les directives CE se basant sur des modèles animaux). Néanmoins, la pratique d'une bonne hygiène requiert de conserver les expositions à un minimum et que des mesures de contrôle adaptées soient mises en place lors d'une pratique professionnelle. Habituellement pas un risque en raison de la nature non-volatile de produit |
| Ingestion | Le produit N'A PAS ETE classifié sous les directives CE ou sous un autre système de classification comme 'nocif par ingestion'. Ceci est dû au manque de preuves corroborantes chez les animaux et les humains. Le produit peut néanmoins être dommageable pour la santé de l'individu, suivant une ingestion, particulièrement si des organes précédemment endommagés (i.e. foie, reins) sont présents. |
| Contact avec la peau | Non considéré comme un irritant en utilisation normale. |

Continued...

HEINIGER PROGROOM FOAM CLEANSER

| | |
|------------------|---|
| | Le produit n'est pas connu pour produire des effets défavorables sur la santé ni des irritations de la peau par suite d'un contact (tel que classé par les directives CE utilisant des modèles animaux). Néanmoins, la pratique d'une bonne hygiène requiert que les expositions soient maintenues à un minimum et que des gants adaptés soient utilisés lors d'actes professionnels. Une utilisation discontinue si une irritation apparaît |
| Yeux | Le produit à la capacité de provoquer une irritation des yeux et des dommages chez certaines personnes. Bien que le liquide ne soit pas reconnu comme irritant (classifié ainsi par la directive CE), un contact direct avec les yeux peut provoquer des désagréments passagers caractérisés par des pleurs ou des rougeurs de la conjonctivite (comme pour des brûlures dues au vent). |
| Chronique | Selon des expériences, le contact de la peau avec le matériel peut soit induire une réaction de sensibilisation chez un certain nombre d'individus et/ou engendrer une réaction positive sur les animaux de laboratoire. |

| | | |
|--|---|-------------------|
| HEINIGER PROGROOM FOAM CLEANSER | TOXICITÉ | IRRITATION |
| | Pas Disponible | Pas Disponible |
| DECYL GLUCOSIDE | TOXICITÉ | IRRITATION |
| | Dermique (lapin) LD50: >2000 mg/kg ^[1] | Pas Disponible |
| | Oral (Rat) LD50: >2000 mg/kg ^[1] | |

Légende: 1 Valeur obtenue substances Europe de l'ECHA enregistrés de .. Toxicité aiguë 2 Valeur obtenue à partir de la fiche signalétique du fabricant, sauf les données spécifiées soient extraites du RTECS - Registre des effets toxiques des substances chimiques

| | |
|------------------------|--|
| DECYL GLUCOSIDE | Les informations suivantes concernent les allergènes de contact en tant que groupe et ne sont pas forcément spécifiques à ce produit. Les allergies de contact se manifestent rapidement par un eczéma de contact, plus rarement par de l'urticaire ou un œdème de Quincke. La pathogenèse de l'eczéma de contact implique une réaction immunitaire à médiation cellulaire (lymphocytes T) de type retardé. Aucune donnée toxicologique aiguë significative n'a été identifiée lors de la recherche bibliographique. |
|------------------------|--|

| | | | |
|--|---|----------------------------------|---|
| toxicité aiguë | ✗ | Cancérogénicité | ✗ |
| Irritation / corrosion | ✗ | reproducteur | ✗ |
| Lésions oculaires graves / irritation | ✓ | STOT - exposition unique | ✗ |
| Sensibilisation respiratoire ou cutanée | ✓ | STOT - exposition répétée | ✗ |
| Mutagenéité | ✗ | risque d'aspiration | ✗ |

Légende: ✗ – Les données pas disponibles ou ne remplit pas les critères de classification
✓ – Données nécessaires à la classification disponible

11.2 Informations sur les autres dangers

11.2.1. Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucune preuve de propriétés perturbatrices endocriniennes n'a été trouvée dans la littérature actuelle.

11.2.2. Autres informations

Voir La Section 11.1

SECTION 12 Informations écologiques

12.1. Toxicité

| HEINIGER PROGROOM FOAM CLEANSER | ENDPOINT | Durée de l'essai (heures) | espèce | Valeur | source |
|---------------------------------|-----------------|----------------------------------|---|----------------|----------------|
| | Pas Disponible | Pas Disponible | Pas Disponible | Pas Disponible | Pas Disponible |
| DECYL GLUCOSIDE | ENDPOINT | Durée de l'essai (heures) | espèce | Valeur | source |
| | EC50 | 72h | Les algues ou d'autres plantes aquatiques | 12.43mg/l | 2 |
| | EC50 | 48h | crustacés | 31.62mg/l | 2 |
| | LC50 | 96h | Poisson | 96.64mg/l | 2 |
| | NOEC(ECx) | 672h | Poisson | 1mg/l | 2 |

Légende: Extrait de 1. Données de toxicité de IUCLID 2. Substances enregistrées par ECHA en Europe - informations ecotoxicologiques - Toxicité aquatique 4. Base de données ECOTOX de l'Agence de protection de l'environnement (EPA) des Etats-Unis- Données de toxicité aquatique 5. Données d'évaluation des risques aquatiques ECETOC 6. NITE (Japon) - Données de bioconcentration 7. METI (Japon) - Données de bioconcentration

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

12.2. Persistance et dégradabilité

| Composant | Persistance: Eau/Sol | Persistance: l'air |
|-----------|--|--|
| | Aucune donnée n'est disponible pour tous les ingrédients | Aucune donnée n'est disponible pour tous les ingrédients |

12.3. Potentiel de bioaccumulation

| Composant | Bioaccumulation |
|-----------|--|
| | Aucune donnée n'est disponible pour tous les ingrédients |

12.4. Mobilité dans le sol

| Composant | Mobilité |
|-----------|--|
| | Aucune donnée n'est disponible pour tous les ingrédients |

Continued...

HEINIGER PROGROOM FOAM CLEANSER

| Composant 12.5. Résultats des évaluations | Mobilité PBT et VPVB | | |
|--|-------------------------|----------------|----------------|
| | P | B | T |
| Des données disponibles | non disponible | non disponible | non disponible |
| PBT | ✗ | ✗ | ✗ |
| vPvB | ✗ | ✗ | ✗ |
| Critères PBT remplis? | | | non |
| vPvB | | | non |

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucune preuve de propriétés perturbatrices endocriniennes n'a été trouvée dans la littérature actuelle.

12.7. Autres effets néfastes

Aucune preuve de propriétés d'épuisement de l'ozone n'a été trouvée dans la littérature actuelle.

SECTION 13 Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

| | |
|--------------------------------------|--|
| Élimination du produit / emballage | <ul style="list-style-type: none"> ▶ NE PAS permettre à l'eau provenant du lavage ou de l'équipement de pénétrer dans les conduits d'eau. ▶ Il peut s'avérer nécessaire de collecter toute l'eau de lavage pour un traitement préalable avant l'élimination. ▶ Dans tous les cas, une élimination dans les égouts peut-être soumise à des lois et réglementations et ces dernières doivent être prises en. ▶ Recycler autant que possible. ▶ Consulter le fabricant pour les options de recyclage ou l'autorité locale ou régionale de gestion des déchets pour un traitement si aucun traitement adapté ni aucune facilité de destruction n'ont put être identifiés. ▶ Détruire en : Un enfouissement dans un lieu autorisé ou une Incinération dans un appareil autorisé (après ajout d'un produit de combustion adapté). |
| Options de traitement des déchets | Pas Disponible |
| Options d'élimination par les égouts | Pas Disponible |

SECTION 14 Informations relatives au transport

Étiquettes nécessaires

| | |
|----------------|-------|
| Polluant marin | aucun |
|----------------|-------|

Transport terrestre (ADR): NON REGLEMENTE PAR LE CODE DES TRANSPORTS CONCERNANT LES MARCHANDISES DANGEREUSES

| | | |
|---|-----------------------------------|----------------------|
| 14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification | N'est pas applicable | |
| 14.2. Nom d'expédition des Nations unies | N'est pas applicable | |
| 14.3. Classe(s) de danger pour le transport | classe | N'est pas applicable |
| | Danger subsidiaire | N'est pas applicable |
| 14.4. Groupe d'emballage | N'est pas applicable | |
| 14.5. Dangers pour l'environnement | N'est pas applicable | |
| 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur | Identification du risque (Kemler) | N'est pas applicable |
| | Code de classification | N'est pas applicable |
| | Étiquette de danger | N'est pas applicable |
| | Dispositions particulières | N'est pas applicable |
| | quantité limitée | N'est pas applicable |
| | Code tunnel de restriction | N'est pas applicable |

Transport aérien (ICAO-IATA / DGR): NON REGLEMENTE PAR LE CODE DES TRANSPORTS CONCERNANT LES MARCHANDISES DANGEREUSES

| | | |
|---|--------------------------------|----------------------|
| 14.1. Numéro ONU | N'est pas applicable | |
| 14.2. Nom d'expédition des Nations unies | N'est pas applicable | |
| 14.3. Classe(s) de danger pour le transport | Classe ICAO/IATA | N'est pas applicable |
| | ICAO / IATA Danger subsidiaire | N'est pas applicable |
| | Code ERG | N'est pas applicable |
| 14.4. Groupe d'emballage | N'est pas applicable | |
| 14.5. Dangers pour l'environnement | N'est pas applicable | |
| 14.6. Précautions particulières à prendre | Dispositions particulières | N'est pas applicable |

HEINIGER PROGROOM FOAM CLEANSER

| | | |
|-------------------|---|----------------------|
| par l'utilisateur | Instructions d'emballage pour cargo uniquement | N'est pas applicable |
| | Maximum Qté / Paquet pour cargo uniquement | N'est pas applicable |
| | Instructions d'emballage pour cargo et vaisseaux passagers | N'est pas applicable |
| | Quantité maximale Passager et Cargo / Paquet | N'est pas applicable |
| | Qté de paquets limités dans avion passager et de cargaison | N'est pas applicable |
| | Quantité Limitée Quantité maximale Passager et Cargo / Paquet | N'est pas applicable |

Transport maritime (IMDG-Code / GGVSee): NON REGLEMENTE PAR LE CODE DES TRANSPORTS CONCERNANT LES MARCHANDISES DANGEREUSES

| | | |
|---|----------------------------|----------------------|
| 14.1. Numéro ONU | N'est pas applicable | |
| 14.2. Nom d'expédition des Nations unies | N'est pas applicable | |
| 14.3. Classe(s) de danger pour le transport | Classe IMDG | N'est pas applicable |
| | IMDG Danger subsidiaire | N'est pas applicable |
| 14.4. Groupe d'emballage | N'est pas applicable | |
| 14.5. Dangers pour l'environnement | N'est pas applicable | |
| 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur | N° EMS | N'est pas applicable |
| | Dispositions particulières | N'est pas applicable |
| | Quantités limitées | N'est pas applicable |

Le transport fluvial (ADN): NON REGLEMENTE PAR LE CODE DES TRANSPORTS CONCERNANT LES MARCHANDISES DANGEREUSES

| | | |
|---|----------------------------|----------------------|
| 14.1. Numéro ONU | N'est pas applicable | |
| 14.2. Nom d'expédition des Nations unies | N'est pas applicable | |
| 14.3. Classe(s) de danger pour le transport | N'est pas applicable | N'est pas applicable |
| 14.4. Groupe d'emballage | N'est pas applicable | |
| 14.5. Dangers pour l'environnement | N'est pas applicable | |
| 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur | Code de classification | N'est pas applicable |
| | Dispositions particulières | N'est pas applicable |
| | Quantités Limitées | N'est pas applicable |
| | Équipement requis | N'est pas applicable |
| | Feu cônes nombre | N'est pas applicable |

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

14.7.1. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

N'est pas applicable

14.7.2. Transport en vrac conformément à l'annexe V et MARPOL Code IMSBC

| Nom du produit | Grouper |
|-----------------|----------------|
| DECYL GLUCOSIDE | Pas Disponible |

14.7.3. Transport en vrac conformément aux dispositions du Code IGC

| Nom du produit | Type de navire |
|-----------------|----------------|
| DECYL GLUCOSIDE | Pas Disponible |

SECTION 15 Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

DECYL GLUCOSIDE Est disponible dans les textes réglementaires suivants

Europe Inventaire douanier européen des substances chimiques

Inventaire européen CE

Union européenne - Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes (EINECS)

Informations Réglementaires Supplémentaires

N'est pas applicable

Cette fiche de données de sécurité est conforme à la législation européenne suivante et de ses adaptations - dans la mesure applicable - : les directives 98/24 / CE, - 92/85 / CEE, - 94/33 / CE, - 2008/98 / CE, - 2010/75 / UE; Règlement (UE) 2020/878; Règlement (CE) n ° 1272/2008 mis à jour par ATPs.

Informations Selon 2012/18 / UE (SEVESO III):

| Seveso Catégorie | Pas Disponible |
|------------------|----------------|
| | |

HEINIGER PROGROOM FOAM CLEANSER

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée par le fournisseur pour la substance ou le mélange.

État de l'inventaire national

| Inventaire national | Statut |
|--|--|
| Australie - AIC / Australie non-utilisation industrielle | Oui |
| Canada - DSL | Oui |
| Canada - NDSL | Non (DECYL GLUCOSIDE) |
| Chine - IECSC | Oui |
| Europe - EINEC / ELINCS / NLP | Oui |
| Japon - ENCS | Oui |
| Corée - KECI | Oui |
| Nouvelle-Zélande - NZIoC | Oui |
| Philippines - PICCS | Oui |
| É.-U.A. - TSCA | Oui |
| Taiwan - TCSI | Oui |
| Mexique - INSQ | Non (DECYL GLUCOSIDE) |
| Vietnam - NCI | Oui |
| Russie - FBEPH | Oui |
| Légende: | <i>Oui = Tous les ingrédients figurent dans l'inventaire Non = Un ou plusieurs des ingrédients répertoriés dans le CAS ne figurent pas dans l'inventaire. Ces ingrédients peuvent être exemptés ou devront être enregistrés.</i> |

SECTION 16 Autres informations

| | |
|-------------------------|------------|
| date de révision | 21/07/2023 |
| date initiale | 10/07/2023 |

Codes pleins de risques de texte et de danger

| | |
|-------------|--|
| H318 | Provoque des lésions oculaires graves. |
|-------------|--|

Résumé de la version SDS

| Version | Date de mise à jour | Sections mises à jour |
|---------|---------------------|---|
| 3.1 | 11/07/2023 | Informations toxicologiques - la santé aiguë (oeil), Informations toxicologiques - la santé aiguë (inhalation), Propriétés physiques et chimiques - Aspect, Identification des dangers - Classification, Considérations relatives à l'élimination - Disposition, Contrôles de l'exposition/protection individuelle - contrôle technique, Contrôles de l'exposition/protection individuelle - Norme d'exposition, Premiers secours - premiers soins (oeil), Premiers secours - les premiers secours (peau), Manipulation et stockage - procédure de traitement, Composition/informations sur les composants - Ingrédients, Contrôles de l'exposition/protection individuelle - Protection personnelle (autres), Contrôles de l'exposition/protection individuelle - Protection individuelle (oeil), Contrôles de l'exposition/protection individuelle - Protection individuelle (mains / pieds), Manipulation et stockage - stockage (exigence de stockage), Manipulation et stockage - stockage (récipient approprié), Informations toxicologiques - Toxicité et irritation (Autre) |
| 4.1 | 21/07/2023 | Composition/informations sur les composants - Ingrédients |

autres informations

La classification de la préparation et de ses composants individuels est basée sur des sources officielles et faisant autorité, ainsi que sur un examen indépendant par le comité de classification de Chemwatch en utilisant des références bibliographiques disponibles.

La fiche de données de sécurité (SDS) est un outil de communication des dangers et doit être utilisée pour aider à l'évaluation des risques. De nombreux facteurs déterminent si les dangers signalés représentent des risques sur le lieu de travail ou dans d'autres environnements. Les risques peuvent être déterminés en fonction des scénarios d'exposition.

Pour des conseils détaillés sur les équipements de protection individuels, se référer aux standards CEN de l'UE suivants :

EN 166 - Protection individuelle des yeux

EN 340 - Vêtements de protection

EN 374 - Gants de protection contre les produits chimiques et les micro-organismes.

EN 13832 - Protection des chaussures contre les produits chimiques

EN 133 - Protection individuelle pour la respiration

Définitions et abréviations

- ▶ PC - TWA: Concentration admissible - Moyenne pondérée dans le temps
- ▶ PC - STEL: Concentration admissible - Limite d'exposition à court terme
- ▶ IARC: Centre international de recherche sur le cancer
- ▶ ACGIH: Conférence américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux
- ▶ STEL: Limite d'exposition à court terme
- ▶ TEEL: Limite d'exposition d'urgence temporaire.
- ▶ IDLH: Concentrations immédiatement dangereuses pour la vie ou la santé
- ▶ ES: Norme d'exposition
- ▶ OSF: Facteur de sécurité contre les odeurs
- ▶ NOAEL: Niveau sans effet indésirable observé
- ▶ LOAEL: Niveau le plus bas d'effets indésirables observés
- ▶ TLV: valeur limite du seuil
- ▶ LOD: Limite de détection
- ▶ OTV: Valeur seuil de l'odeur
- ▶ BCF: Facteurs de bioconcentration
- ▶ BEI: Indice d'exposition biologique
- ▶ DNEL: Niveau sans effet dérivé

- ▶ PNEC: Concentration prédite sans effet
- ▶ AIIC: Inventaire australien des produits chimiques industriels
- ▶ DSL: Liste des substances domestiques
- ▶ NDSL: Liste des substances non domestiques
- ▶ IECSC: Inventaire des substances chimiques existantes en Chine
- ▶ EINECS: Inventaire Européen des Substances Chimiques Commerciales Existantes
- ▶ ELINCS: Liste Européenne des Substances Chimiques Notifiées
- ▶ NLP: Non plus des polymères
- ▶ ENCS: Inventaire des substances chimiques existantes et nouvelles
- ▶ KECI: Inventaire coréen des produits chimiques existants
- ▶ NZIoC: Inventaire des produits chimiques de la Nouvelle-Zélande
- ▶ PICCS: Inventaire philippin des produits et substances chimiques
- ▶ TSCA: loi sur le contrôle des substances toxiques
- ▶ TCSI: Inventaire des substances chimiques de Taïwan
- ▶ INSQ: Inventaire national des substances chimiques
- ▶ NCI: Inventaire national des produits chimiques
- ▶ FBEPH: Registre russe des substances chimiques et biologiques potentiellement dangereuses

Classification et procédure utilisée pour dériver la classification des mélanges selon le règlement (EC) 1272/2008 [CLP]

| Classification selon le règlement (CE) n ° 1272/2008 [CLP] et modifications | Procédure de classification |
|---|-----------------------------|
| Sensibilisation cutanée, catégories de danger 1, H317 | Méthode de calcul |
| Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie de danger 2, H319 | Méthode de calcul |

Ce document est soumis au droit d'auteur. A l'exception d'utilisation sensées pour des études privées, recherches, revues ou critiques, comme permis dans loi relative au droit d'auteur, aucune partie ne peut être reproduite d'aucune manière sans l'accord écrit de CHEMWATCH. TEL (+61 3 9572 4700)